

o.B.64.2.- XI.

N o t e à l'intention de

Monsieur P e t i t p i e r r e , Conseiller fédéral.

Concerne: Projet d'élaboration d'une constitution
des Etats-Unis d'Europe adopté par l'Union
parlementaire européenne, le 4 septembre 1948.

Il ne me semble pas opportun de soumettre prochainement au Conseil national le projet de fédération européenne adopté par l'Union parlementaire européenne, le 4 septembre 1948 à Gstaad. Cette étude, beaucoup trop avancée pour le moment, est inacceptable. Reflétant l'opinion du Gouvernement anglais, M. Bevin a employé exactement les mêmes termes à ce sujet. Elle contraindrait, si un débat était soulevé aux Chambres, les parlementaires suisses à prendre position vis-à-vis d'un projet d'union européenne. Le Département politique devrait peut-être faire alors de même, ce qui ne me paraît pas désirable pour le moment.

Je pense qu'il est préférable de suivre avec attention l'entreprise du Mouvement européen et du comité spécial qui vient de se tenir à Paris; elle semble plus sérieuse, plus prudente aussi, et s'appuie sur une base beaucoup plus large. Comme le Mouvement européen réunira le 24 février prochain à Bruxelles une assemblée consultative européenne, il me serait peut-être possible à cette occasion de faire inclure un de mes collaborateurs dans la délégation du comité national suisse qui doit se rendre à Bruxelles qui pourrait, sur nos directives, intervenir dans les débats. Nous pourrions aussi envoyer un observateur qui nous rendrait compte de la situation, de la position de la délégation suisse et du développement que peut prendre cette affaire.

Quoi qu'il en soit, il me semble prématuré de saisir les Chambres actuellement de cette question.

Berne, le 5 janvier 1949.

